



Montreuil, le 14 Avril 2011

Monsieur Stéphane Richard
Président Directeur Général
Groupe France Télécom SA
6, Place d'Alleray
75505 PARIS cedex 15

LR/AR 2C 033 448 8574 6

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du 28 avril 2011

Monsieur le Président Directeur Général,

Notre Fédération met à disposition un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 28 avril 2011 couvrant l'ensemble des personnels de France Télécom. Il vise à permettre les décisions de grève dans les services.

Dans le cadre de la journée de mobilisation interprofessionnelle, Le personnel est appelé à se mobiliser, **pour l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité.**

Pour une véritable politique de prévention :

- L'ouverture de **négociations sur le contenu, l'organisation et les conditions de travail**
- Une véritable politique de prévention des risques (renforcement des dispositifs de suivis médicaux, mise en place de CHSCT de proximité etc.)
- La création d'emploi, le remplacement de chaque départ, la transformation des contrats précaires en CDI

Pour la reconnaissance de la pénibilité :

La reconnaissance de la pénibilité ne peut pas être individualisée et soumise à des conditions d'incapacité liée à une maladie professionnelle. Elle doit être reconnue pour chaque activité identifiée comme pénible (Travail de nuit, du week-end, horaires et temps de travail, cadences imposées, travail sur écran et sous casque, lieux de travail aveugles et/ou confinés, intempéries... nombreux sont les métiers à France Télécom confrontés à des risques professionnels qu'il faudra définir dans la négociation.)

- Les mesures de départs anticipés ne peuvent être limitées à deux ans (contre 3 à 5 ans précédemment) alors même que l'âge de départ en retraite est passé de 60 à 62 ans
- Les situations et conditions de travail pénibles doivent prendre en compte l'ensemble des facteurs identifiés : espérance de vie diminuée, réduction de l'espérance de vie sans incapacité, risque de maladie plus élevée, atteinte à l'intégrité physique, mentale, etc.
- Un droit au départ à 55 ans à taux plein pour les agents bénéficiant de leurs 15 années de service actif.
- **L'ouverture de négociations** pour l'ensemble du personnel du Groupe France Telecom/Orange pour réparer l'usure prématurée et irréversible de la santé des salariés **afin de permettre des départs anticipés avant l'âge de 60 ans, par l'octroi d'un trimestre d'anticipation et de bonification par année d'exposition.**

Pour les salaires :

- une revalorisation générale des salaires des contractuels et des fonctionnaires,
- une prime équivalente à un mois de salaire pour l'ensemble des salariés du groupe dans le monde,
- le 13^{ème} mois,
- la refonte des grilles indiciaires et salariales,
- la reconnaissance des qualifications et une véritable promotion pour tous.

**Pour la CGT-FAPT,
Rachel Beauséjour
Membre du Bureau Fédéral**